

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 548 du 15 août 191 promulguant «à la Côte française des Somalis el dépendances

n° 548

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 août 1941

Numéro JO
n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro
31 août 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le radiogramme-ciroulanire n° 26 du août

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 7 août 1941 étendant aux territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies les dispositions du décret du 8 juillet 1941 portant interdiction d'édition, de diffusion et de vente d'hymnes, chants ou poèmes d'inspiration communiste ou anarchiste, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires

NOUAILIHETAS,.